



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 26 janvier 2016  
Compte rendu affiché le : 28 janvier 2016  
Date de la convocation : 18 janvier 2016

Nombre de délégués : 34	Nombre de délégués concernés : 24
En exercice : 34	En exercice : 24
Présents : 20	Présents : 14
Votants : 20	Votants : 14

Le 26 janvier 2016, à 20 h, en Mairie de Chazelles sur Lyon se sont réunis les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Jean-Yves Charbonnier

Etaient présents:

CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Charbonnier A, Demmelbauer P, Lebreton L, Laffont J, Mme  
Cassandra J

CCFL : Bonnier D, Mr Gonon P, Rousset L

CCHL:; Moralès P, Murigneux P, Villard P, Rizoud M

SEM :

SIE A : G. Vincent

Autres communes : Viricel A, Dumas C, Rousset E, Reynard R, Barcet S, Dehaye S,

Etaient excusés : Mrs Rageys G, Ferlay M, Patrat Y, Barcet G, Blanchon PF, Pral C, Biguet S,  
Soleymieux B, Mme Bussière L,

Secrétaire de séance : Vincent G

### **Délibération N°592 Objet : Paiement des dépenses d'investissement 2016 du SIMA**

Vu le rapport en date du 4 décembre 2008 par lequel M. le Président expose ce qui suit :

«L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant sur l'amélioration de la décentralisation permet aux syndicats de communes, sur autorisation du Conseil syndical, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

#### **Budget principal :**

Pour mémoire les dépenses d'investissement du budget primitif 2015 s'élèvent au total à 445 678 €. Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 111 419 €

Il y a de ce fait lieu d'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget en 2016.

Ont signés au registre tous les membres présents  
Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20160126-592-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2016

Fait à Saint Galmier  
Le 26 janvier 2016  
Le Président  
Jean Yves Charbonnier